

Rapport d'évaluation

Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège Mérici

Janvier 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme de DEC en *Sciences humaines* au Collège Mérici s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation de ces programmes dans tous les établissements d'enseignement collégial qui les dispensaient en 1994-95.

La démarche du Collège s'est déroulée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique d'évaluation du programme de Sciences humaines*¹. Le rapport d'auto-évaluation² transmis par le Collège à la Commission le 30 janvier 1996 a été analysé par un comité³ qui a par la suite visité l'établissement les 12 et 13 mars 1996. La visite a permis d'approfondir les principaux éléments du rapport d'auto-évaluation par des échanges avec la Direction du Collège, le Comité d'évaluation, les professeurs et les élèves. La Commission tient à souligner l'intérêt des échanges avec les différents interlocuteurs rencontrés et elle remercie le Collège pour son accueil et sa collaboration.

Le présent rapport traduit les conclusions auxquelles est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description du programme et quelques commentaires sur le processus d'auto-évaluation, le document expose les résultats de l'évaluation selon les cinq critères retenus : la cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité ainsi que la qualité de la gestion. La Commission formule des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (1995). *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études. Le programme de Sciences humaines*. Gouvernement du Québec, Québec : 2410-0517, ISBN : 2-550-24277-7.
 2. COLLÈGE MÉRICI (1996). *Rapport d'auto-évaluation du programme de Sciences humaines au Collège Mérici*. Québec.
 3. Le comité visiteur était composé des personnes suivantes : M. Jacques L'Écuyer, président de la Commission, M. Michel Boulet, professeur au Collège de l'Assomption, M. Raymond Duchesne, professeur à la Télé-université et de M. Yves de Grandmaison, professeur au Collège de Rosemont. Le Comité était assisté de M. Denis Savard, agent de recherche à la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.

Description du programme

Le Collège Mérici, établissement d'enseignement privé situé à Québec, accueille 1000 élèves dans les différents programmes qu'il offre. Fondé par la Communauté des Ursulines en 1930, le Collège prolonge sa tradition d'enseignement en l'adaptant aux besoins nouveaux alors qu'il valorise notamment la qualité de vie et l'aide à la réussite.

Le programme de DEC en *Sciences humaines* est offert depuis vingt-cinq ans au Collège Mérici. Ce programme qui a évolué au cours des années a typiquement été constitué de trois profils : «Sciences humaines avec mathématique», «Sciences humaines sans mathématique» et «Administration». À l'automne 1993, le Collège lançait un nouveau profil «International» qui remplace le profil avec mathématique tout en permettant l'accès à l'université en administration. Dans ce réaménagement, le profil sans mathématique est devenu le profil «de base».

Dans sa forme actuelle, le programme « *vise à préparer adéquatement [l'élève] à des études universitaires dans l'une ou l'autre des sciences humaines en privilégiant l'acquisition des concepts fondamentaux propres aux sciences humaines et en contribuant à [sa] formation générale personnelle.*»⁴ Le Collège affirme que « *la recherche d'une formation de qualité préparant les élèves aux perspectives de vie de l'an deux mille constitue la toile de fond sur laquelle repose la spécificité du programme de sciences humaines du Collège Mérici.*»⁵

Le programme a compté entre 70 et 80 nouvelles inscriptions entre 1991 et 1993, avant de connaître une baisse à 40 nouveaux inscrits en 1994⁶. Cette baisse serait explicable, du moins en partie, par l'instauration d'une session d'accueil et d'intégration qui regrouperait plusieurs élèves pour qui les Sciences humaines constituaient antérieurement le programme refuge d'entrée à l'ordre collégial. Les cours de la formation spécifique du programme sont dispensés par une équipe de quatorze professeurs, huit à temps plein au Collège, trois à temps partiel et trois à la leçon.

4. COLLÈGE MÉRICI (1995). *Guide programme en Sciences humaines au Collège Mérici*. Québec, p. 5.

5. Ibidem.

6. COLLÈGE MÉRICI (1996), op. cit., p. 19, tableau 4.

Évaluation du programme

Le processus d'auto-évaluation

Le Collège applique sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) adoptée en 1993. Cette politique met l'accent sur des critères d'efficacité en considérant particulièrement les extrants des programmes évalués. L'analyse de données perceptuelles est notamment privilégiée pour apprécier la qualité des activités offertes, l'état des ressources et l'acquisition de compétences par les élèves.

L'auto-évaluation du programme de *Sciences humaines* réalisée dans le cadre des travaux de la Commission repose, en grande partie, sur les résultats d'une enquête exhaustive menée auprès des élèves et des diplômés qui ont fréquenté le Collège depuis 1991. Les données recueillies lors de cette enquête ont été analysées en comité d'évaluation et présentées aux enseignants du programme pour fins d'appropriation, d'analyse, de suggestions et de recommandations.

Le Collège a fourni son rapport d'auto-évaluation à la Commission à l'intérieur des délais impartis. La méthode retenue basée presque exclusivement sur les extrants diffère à certains égards de celle du Guide spécifique de la Commission qui requiert que des analyses soient aussi effectuées quant à la nature et au fonctionnement des différentes composantes du programme. D'une part, la Commission note la qualité des instruments qui sont utilisés par le Collège dans sa collecte de données mais, d'autre part, elle se serait attendue à des descriptions plus détaillées et à des analyses plus complètes de la réalité vécue dans le programme.

La Commission juge pour le moins fragile de faire porter l'essentiel de l'auto-évaluation d'un programme sur des données perceptuelles recueillies auprès d'un échantillon de taille restreinte. Pour ses prochaines opérations, la Commission invite le Collège à diversifier ses sources de données, mieux adapter les analyses aux situations évaluées et approfondir davantage ces analyses.

La mise en oeuvre du programme

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; la charge de travail des étudiants.

Dans son rapport d'auto-évaluation, le Collège n'a pas fourni, tel que demandé, l'analyse permettant d'apprécier comment la nature et l'agencement des cours du tronc commun ainsi que l'activité d'intégration traduisent les objectifs du programme et permettent de les atteindre. Le Collège s'est limité à rendre compte de données de sondage présentant l'opinion des diplômés quant à leur niveau d'acquisition des compétences fondamentales propres au programme.

Le profil de base vise à procurer aux élèves la latitude nécessaire à la réalisation des préalables universitaires ou à leur permettre de mieux transférer en deuxième année au programme technique convoité dès la première demande d'admission. Le profil de base recrute une clientèle moins forte, ce dont tient compte l'organisation de l'enseignement.

Le profil International est destiné à des élèves plus motivés présentant de meilleurs dossiers scolaires. Le caractère international du programme se concrétise à travers les contenus abordés dans les divers cours proposés, dans certaines activités spéciales, comme des ateliers ou des conférences, et par la réalisation d'un projet de voyage d'études en fin de formation.

Le Collège investit beaucoup dans la mise en place du profil International. À la deuxième année d'implantation, les bases de ce profil innovateur paraissent établies assez solidement. Il reste cependant encore du travail à réaliser avant que ce profil se présente sous la forme d'une entité entièrement cohérente et intégrée. Les commentaires recueillis lors de la visite laissent entendre que les orientations retenues pour le profil International ne sont appliquées que superficiellement dans certains cours. La Commission invite donc le Collège à s'assurer que l'orientation retenue dans le profil International se concrétise pleinement au niveau de tous les cours offerts.

Dans les conditions actuelles de recrutement, le Collège parvient à constituer un groupe d'élèves dans chacun des profils. Cependant, en raison de la déperdition qui suit, le Collège est amené à amalgamer les effectifs des deux profils et à jouer de compromis sur la formation

offerte de part et d'autre. La difficulté du Collège à réaliser pleinement son offre de formation, principalement dans le profil International, suscite la critique des élèves. La Commission est d'avis que des profils aux contours mieux définis et à l'application mieux différenciée pourraient permettre au Collège de faire valoir son programme et de l'avantager au plan du recrutement. Conséquemment, la Commission recommande au Collège

de préciser les orientations propres à chacun des profils du programme et de prendre les mesures nécessaires pour respecter pleinement ses offres de formation.

À défaut de pouvoir constituer un effectif assez nombreux pour soutenir une mise en oeuvre adéquate, le Collège devrait envisager de n'offrir qu'un profil.

L'articulation des cours de concentration respecte une logique qui s'inspire des règles d'organisation du programme ministériel et qui met à profit les suggestions du Ministère quant à la séquence des cours d'une même discipline et des cours non disciplinaires. La grande majorité des élèves interrogés par le Collège considèrent que la charge de travail est adéquate et qu'elle est équilibrée d'une session à l'autre.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

Les diplômés interrogés par le Collège sont d'avis que les méthodes pédagogiques utilisées dans le programme facilitent l'intégration des apprentissages et qu'elles sont appropriées au contenu des cours. Les diplômés considèrent aussi que les activités d'apprentissage proposées facilitent le développement des habiletés et des attitudes à acquérir dans le programme et que l'encadrement fourni par les enseignants favorise le développement de leur autonomie. Le rapport du Collège, peu descriptif à cet égard, ne précise pas la nature des méthodes pédagogiques qui font l'objet de la satisfaction des élèves. D'après les renseignements obtenus lors de la visite, il semble que la prestation des professeurs soit surtout constituée d'enseignement magistral. On relève aussi quelques méthodes plus novatrices comme la présence d'un stage ou l'utilisation de la micro-informatique et des nouvelles technologies de l'information. La Commission croit qu'un effort plus soutenu pourrait être investi pour favoriser l'application de méthodes actives comme la tenue de séminaires ou le travail en groupe.

Le Collège porte une attention particulière au suivi des élèves et à l'aide à l'apprentissage. Au début de chaque année scolaire, les responsables rencontrent les élèves regroupés par programme. Le Collège offre une session d'accueil et d'intégration et les élèves qui, après cette session, poursuivent dans le programme de *Sciences humaines* peuvent bénéficier d'un tutorat. Un Centre d'aide en français de même qu'un service d'aide à la réalisation de travaux de recherche sont mis à la disposition des élèves. Tout au long de l'année, un Comité d'encadrement des élèves en difficulté effectue un suivi serré auprès des élèves qui ont été admis sous condition, qui sont considérés à risque ou qui lui sont adressés par un enseignant ou un département : des recommandations quant au cheminement de ces élèves sont établies et elles sont consignées dans différents rapports.

Au-delà de ces mesures formelles et institutionnelles, jugées fort adéquates par la Commission, il existe chez les différents intervenants un souci réel et constant de veiller à la réussite des élèves. Ces derniers sont connus par le personnel qui se montre bienveillant, disponible et soucieux d'apporter l'aide requise en cas de besoin. Cette préoccupation de l'élève qui s'enracine dans la tradition éducative de suivi et d'aide à la réussite de l'établissement est saluée par la Commission comme un des points forts du programme.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement.

Le programme compte sur un corps professoral très dévoué, loyal, compétent et apprécié des élèves. À l'automne 1994-95, les cours de concentration étaient dispensés par quatorze enseignants, huit d'entre eux étaient à temps plein au Collège, trois enseignaient à temps partiel et trois autres étaient engagés à la leçon. La Commission note la qualité de l'accueil et du support qui sont réservés aux nouveaux professeurs.

L'ensemble des cours du programme ne totalise qu'une charge d'enseignement de 4,6 ÉTC. La plupart des professeurs du Collège enseignent plus d'une discipline et dans plus d'un programme. La Commission note qu'aucun professeur ne fournit l'essentiel de sa tâche à l'intérieur du programme de *Sciences humaines* et que plusieurs professeurs affectés au programme sont de statut précaire. Constatant la fragilité des ressources humaines affectées au programme, la Commission *suggère* au Collège de rechercher les moyens d'assurer qu'un noyau stable de professeurs consacrent l'essentiel de leur tâche au programme.

Le perfectionnement est pris en charge par les professeurs individuellement. Leurs frais peuvent être remboursés conformément à la Politique de perfectionnement du corps enseignant ou par le biais du Fonds de recherche et de développement pédagogique du Collège. Fait à signaler, le Syndicat des professeurs participe financièrement à l'effort de perfectionnement pédagogique de l'établissement. Depuis 1995, le Collège s'est joint au Programme Performa. La Commission encourage le Collège à poursuivre ses efforts de perfectionnement et lui *suggère* d'en faciliter l'accès aux enseignants à statut précaire.

L'ensemble du corps professoral permanent est invité à évaluer ses cours à chacune des sessions. Cette opération est obligatoire pour les enseignants à statut précaire. Les résultats des questionnaires d'évaluation sont remis aux professeurs de même que les commentaires des élèves qui sont transmis dans leur forme manuscrite. Ce mode de transmission des commentaires rend possible l'identification des auteurs. La Commission, tout en encourageant le Collège à poursuivre dans la voie de l'évaluation de l'enseignement, l'invite cependant à assortir sa pratique d'une procédure qui garantisse l'anonymat des élèves.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs.

La Commission a procédé à l'analyse des plans de cours et des instruments d'évaluation utilisés pour les cours *Économie globale* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (IPMSH). Il ressort que, pour les cours IPMSH, le plan de cours est de bonne qualité et que les objectifs énoncés sont, dans l'ensemble, conformes à ceux du plan cadre ministériel. Il y aurait lieu néanmoins de préciser les critères d'évaluation du travail de recherche exigé ainsi que du travail d'équipe qui s'y rapporte, compte tenu du pourcentage élevé de la note qui y est accordé. Dans le cas d'*Économie globale*, le plan de cours est clair et conforme au plan cadre ministériel. Les instruments d'évaluation transmis à la Commission sont incomplets; d'après les documents reçus, les évaluations semblent cependant couvrir les objectifs du cours d'une manière exhaustive et à un niveau adéquat.

La Commission profite des évaluations de programme qu'elle mène pour vérifier l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), notamment en ce qui a trait à l'équivalence des évaluations des apprentissages. Le Collège n'a pas démontré dans le rapport d'auto-évaluation l'existence de concertation entre les professeurs dans l'élaboration

des plans de cours ni de mécanisme garantissant l'application de ces plans de cours et l'équité dans les évaluations. Par ailleurs, la Commission a recueilli, lors de la visite, des témoignages d'étudiants quant au non respect des plans de cours et à la présence de redondances dans les contenus. La Commission *suggère* donc au Collège de mettre en place et d'appliquer des mécanismes rigoureux et systématiques de vérification de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

Malgré un effectif présentant une cote moyenne au secondaire plus faible que l'ensemble des établissements collégiaux, le Collège présente des taux de réussite des cours du tronc commun qui, de façon générale, dépassent les 85 %⁷. Ces taux de réussite assez élevés ne trouvent cependant pas leur écho dans les taux de persévérance et de diplomation. Les cohortes A⁸ de 1992 et 1993 ont montré des taux plutôt faibles de réinscription au troisième trimestre, soit respectivement de 50 et de 68 %⁹. Les taux de diplomation en durée prescrite de ces cohortes s'avéraient aussi plutôt bas à 16,3 % (14/86) et à 25,4 % (18/71), respectivement¹⁰. La Commission recommande donc au Collège

d'examiner attentivement le cheminement scolaire des élèves et de trouver les moyens d'améliorer les taux de persévérance et de diplomation du programme.

Les étudiants de Sciences humaines du Collège présentent des résultats au test ministériel de français identiques à ceux de l'ensemble des étudiants de Sciences humaines du Réseau, soit un taux de réussite de 54 % et une moyenne de 69 %. Ces résultats sont cependant inférieurs à ceux de l'ensemble de l'établissement qui se situent à 61 % pour les taux de réussite et à 72 % en ce qui a trait à la moyenne¹¹.

7. COLLÈGE MÉRICI (1996), op. cit., p. 34, tableau 10.

8. Cohortes constituées d'élèves qui en sont à leur première inscription à l'ordre collégial.

9. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (1995). *Fiches signalétiques d'indicateurs sur les cheminements scolaires au collégial (5^e édition)*. Direction générale de l'enseignement collégial : Québec (Collège : Mérici; service : ordinaire; régime : tous; sexe : tous; type de programme : DEC; type de formation : préuniversitaire; n° du programme : 300.01; nom du programme : Sciences humaines.)

10. Document remis par le Collège lors de la visite.

11. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE (1993). Le test de français. Résultats : épreuve de mars 1993. Direction générale de l'enseignement collégial en collaboration avec la Direction générale de l'administration : Québec, p. 82.

Le Collège a, dès la première cohorte, offert à ses élèves du profil International une activité d'intégration originale et prometteuse qui consiste en un voyage de fin d'études à l'étranger. Depuis deux ans, la plupart des finissants ont ainsi pu se rendre au Mexique et aux États-Unis. Certains élèves n'ont toutefois pas pu participer au voyage étant donné que les activités de financement n'ont pas couvert une part assez importante des coûts impliqués. La Commission souligne la volonté de l'établissement de faire vivre aux élèves une activité d'intégration riche et qualifiante de même qu'elle souligne les efforts substantiels qui y sont investis. La Commission espère cependant que, une fois passés les écueils inhérents à la mise en place, le Collège pourra consolider la composante pédagogique de cette activité. Quant à l'activité d'intégration du profil de base, la Commission croit que le Collège pourrait, avec profit, la développer autour d'un thème unificateur.

La gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

La gestion générale du programme est sous la responsabilité du directeur des études du Collège. Depuis 1993, le profil de base demeure sous sa responsabilité mais la concertation et l'implantation du profil International ont été confiées à une coordonnatrice de programme. Aussi, certaines responsabilités relatives au programme tombent sous la gouverne du chef de département. La Commission trouve ambiguë la structure de gestion du programme et croit que les niveaux de responsabilités autant que le partage de celles-ci méritent d'être précisés et communiqués aux intervenants. En conséquence, la Commission recommande au Collège

de préciser les différents niveaux de responsabilités impliqués dans le programme; de séparer clairement les attributions des niveaux de direction et de gestion quotidienne; de concentrer la gestion du programme auprès d'un responsable unique qui assume le leadership pédagogique pour l'ensemble du programme; et d'instaurer un comité de programme qui favorise la participation et la concertation des enseignants.

Le comité de programme pourra travailler à consolider les profils et contribuer à mieux intégrer les approches retenues dans le profil International.

Conclusion

Au terme de ses travaux, la Commission en vient à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* du Collège Mérici présente plusieurs éléments positifs. Elle relève en particulier la compétence et le dévouement des professeurs, le soin avec lequel les nouveaux professeurs sont intégrés au Collège, la qualité remarquable de l'encadrement des étudiants et l'intérêt de certaines initiatives pédagogiques, notamment l'activité d'intégration du profil International.

Cependant, la Commission constate que, sur des points essentiels, le programme doit être amélioré. C'est pourquoi, elle formule des recommandations dans le but d'amener le Collège à :

- préciser les orientations de son programme et respecter pleinement ses offres de formation;
- mieux suivre le cheminement de ses étudiants et améliorer les taux de persévérance et de diplomation;
- améliorer la gestion du programme.

La Commission formule également quelques suggestions, soit de tendre à ce qu'un noyau stable de professeurs consacrent l'essentiel de leur tâche au programme, de faciliter l'accès du perfectionnement aux professeurs non permanents et d'appliquer plus fermement sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

Les suites à l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire d'évaluation, le Collège Mérici a fait état d'actions réalisées ou en cours de réalisation dans le but d'améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines*.

- L'assemblée de programme et le comité de suivi en Sciences humaines ont défini un profil de sortie en Sciences humaines et ils développent une grille d'analyse de la contribution de chacun des cours du programme à l'atteinte de ce profil. Ceci devrait contribuer à une meilleure implantation de l'approche programme.
- Le Collège a décidé de ne dispenser qu'un profil en Sciences humaines pour l'année 1997 : le profil International. Cette orientation tient compte de l'expérimentation du profil International, de l'évaluation du programme, de l'évolution de la clientèle et des ressources du Collège.
- Depuis août 1996, le budget de perfectionnement prévu par la convention collective est ouvert à l'ensemble du personnel enseignant, y compris les enseignants à statut précaire.
- Le Collège travaille à l'élaboration d'un tableau de bord de gestion du programme qui permettra de mieux suivre le cheminement des élèves.
- Le Collège a redéfini la structure de gestion du programme d'études en adoptant le mode de regroupement par programme pour tous les enseignants, à l'exception de ceux de la formation générale qui conservent la structure départementale. Le Collège a établi un mode de gestion qui responsabilise les enseignants par leur participation à l'assemblée de programme et qui prévoit des responsabilités précises attribuées au coordonnateur, notamment en ce qui a trait à l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

La Commission estime que les mesures ainsi amorcées devraient permettre de bonifier le programme. Elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les réalisations au regard des recommandations du présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président